



Questions & Réponses

Titre: Estimation des GES au niveau des projets – Fonds stratégique pour l'innovation (FSI)	
Numéro de Sollicitation: ISED-204337	Date: 25 août, 2022

NO	Questions	Réponses
1	Pour les exigences obligatoires et cotées, l'État peut-il confirmer s'il accepterait que l'expérience du soumissionnaire inclue l'expérience de la société mère, des filiales ou d'autres sociétés affiliées du soumissionnaire, de ses sous-traitants ou de ses ressources proposées ?	Oui, c'est permis, mais les personnes qui finiront par travailler sur les dossiers FSI (sous-traitants/consultants) doivent avoir l'expérience nécessaire pour répondre aux exigences obligatoires et cotées.
2	La pièce jointe 1 de la partie 4 stipule que « le soumissionnaire doit soumettre un CV détaillé de la ou des ressources proposées démontrant que chaque ressource proposée satisfait aux exigences minimales obligatoires (références, études et expérience de travail) conformément à la grille flexible figurant dans le tableau 1 ci-dessous. ». Cependant, il ne semble pas y avoir de tableau identifié comme « Tableau 1 » ou une grille flexible. La Couronne peut-elle confirmer quelles exigences doivent être satisfaites par les ressources proposées?	La grille flexible fait référence au tableau des critères techniques obligatoires qui se trouve à la p. 17. De plus, les ressources proposées devraient également fournir un soutien sur la façon dont le soumissionnaire répond aux critères techniques cotés.